

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés Question écrite n° 37782

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés de fonctionnement des commissions administratives de reclassement chargées d'examiner la situation de milliers de fonctionnaires dont la carrière avait été perturbée par les événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale. Les CAR ne peuvent, en effet, fonctionner aujourd'hui, faute de la nomination par certains ministères de leurs représentants. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir donner des instructions auprès des ministères en question afin que ces représentants puissent être nommés et que les CAR puissent enfin fonctionner. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Texte de la réponse

L'article 75 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale permet à des fonctionnaires ayant servi en Tunisie ou au Maroc ainsi qu'à des fonctionnaires et agents des services publics algériens et sahariens qui ont été intégrés, reclassés ou réaffectés dans les cadres de la fonction publique métropolitaine de saisir des commissions administratives de reclassement en application de l'ordonnance n° 45=1283 du 15 juin 1945 modifiée relative aux candidats aux services publics empêchés d'y accéder, et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre. L'article 76 de la loi du 17 janvier 2002 précitée pose le principe d'une représentation paritaire, au sein de ces commissions, des membres de l'administration et des représentants des bénéficiaires. La composition de celles-ci, les conditions et les modalités de désignation de leurs membres, de leur président ainsi que leur mode de fonctionnement sont définis par le décret n° 2003-225 du 12 mars 2003, publié au Journal officiel de la République française du 15 mars 2003. Leurs membres sont actuellement en cours de nomination afin de permettre la reprise de l'examen des derniers dossiers en instance.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Mignon

Circonscription: Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 37782

Rubrique: Rapatriés

Ministère interrogé : Premier ministre Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 2986 **Réponse publiée le :** 6 juillet 2004, page 5154